

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2008

Convoqué le 21 avril 2008, le Conseil Municipal de Herrlisheim s'est réuni Lundi le 28 avril 2008 à 20 heures, salle Pierre Buscheck de l'Hôtel de Ville.

Etaient présents :

M. Gérard HIRTZ, Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, MM. Patrick BENDELE, Erick GAUTHIER, Michel DEL PUPPO, Bruno FREYDRICH, Hugues BANNWARTH, Thomas KLETHI, Nicolas KOENIG, Sébastien EHINGER, David WIEST, Mmes Claire TRICOT, Marie GUILLON, Catherine ADAM, Christine JOANES-DONAZ, Anita ZIMMERMANN.

Etaient absents excusés :

MM. Diego CALABRO (procuration à M. Gérard HIRTZ), Lucien STOECKLIN et Mme Véronique GRUSS.

1. Procès verbal de la séance du 27 mars 2008

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin - Contrat Enfance Jeunesse

La Commune de Herrlisheim s'est engagée avec la C.A.F. du Haut-Rhin dans la réalisation d'une politique Petite Enfance par le biais d'un Contrat Temps Libre conclu le 18 septembre 2002 et renouvelé le 20 décembre 2005.

Le contrat est arrivé à échéance au 31 décembre 2007 et son renouvellement peut être envisagé sous la forme d'un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.)

Les actions émergeant au Contrat Temps Libre que la commune souhaite maintenir, seraient intégrées dans le C.E.J. selon les règles définies par la réglementation nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- confirme l'engagement de la commune dans une politique jeunesse et enfance volontaire, au bénéfice des familles de la commune
- autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches utiles en vue de la contractualisation avec la C.A.F.
- autorise le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales

3. Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que des nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission, outre le maire (ou l'adjoint délégué) qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ceux-ci sont désignés par la Direction des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

L'Assemblée, après délibération, fixe la liste comme suit :

Titulaires :

ADAM Catherine
BENDELE Patrick
CATTIN Jacques (hors commune)
STOECKLIN Lucien
ZWICKERT Marie-Thérèse
GINGLINGER Bruno
VINCENTZ Jean-Louis
DEL PUPPO Michel
CALABRO Diego
BOMBENGER Marcel
GAUTHIER Erick
BAGUET Claude

Suppléants

HERTZ David
BAUER Jacky
OESCH Guy (hors commune)
TRICOT Claire
BANNWARTH Hugues
STEINER Patrick
FRITZ Raymond
GRUSS Véronique
EDEL Francette
GANTZER Yves
HEYBERGER François
GUILLON Marie

4. Droit de Prémption Urbain

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal lui a confié en la matière, il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour la parcelle cadastrée section 15 n° 37.

5. Fossé Strenggraben

Le Maire informe l'Assemblée que le tronçon du fossé comblé dit Strenggraben allant de la propriété Adam Robert à la Place de la Poste n'est plus affecté à un service public.

Cette partie peut de ce fait, vu les dispositions de l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques être désaffecté et déclassé.

Le Conseil Municipal, après délibération, prononce :

- la désaffectation du tronçon du fossé comblé dit Strenggraben allant de la propriété Adam Robert à la Place de la Poste
- le déclassement de ce bien du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la commune.

6. Horaires d'ouverture de la Mairie

Le Conseil Municipal fixe les horaires d'ouverture du Secrétariat de la Mairie comme suit :

- Lundi de 13 h 30 à 17 heures
- Mardi et Mercredi de 8 h à 12 h
- Jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Vendredi de 8 h à 12 h.

7. Affaires scolaires

Mme Marie-Thérèse Zwickert, Maire-Adjoint, commente les termes de la lettre du 31 mars 2008 de M. l'Inspecteur Académique par laquelle il informe le Maire des mesures de carte scolaire envisageables pour la rentrée scolaire 2008 à savoir :

- ouverture d'une classe bilingue et fermeture d'une section bilingue à l'école maternelle
- fusion de l'école maternelle avec l'école élémentaire.

Elle précise qu'à l'occasion de cette fusion, un seul directeur gèrera les deux écoles et que les seuils requis pour une éventuelle fermeture de classe seront calculés par école et non sur l'ensemble des 7 classes des deux établissements.

8. Correspondant Défense

Le Ministre de la Défense souhaite perpétuer le réseau des correspondants défense mis en place en 2001. Un délégué désigné par le Conseil Municipal aura vocation à développer le lien Armée-Nation et sera l'interlocuteur des autorités militaires du Département et de la Région.

Il sera également l'interface avec l'Office National des Anciens Combattants et Vétérans de Guerre pour les questions de Mémoire, de Reconnaissance et de Solidarité.

Le Conseil Municipal décide reconduire M. Lucien Stoecklin dans cette fonction.

9. Divers

Sous ce point, le Maire fait le point sur l'action municipale menée depuis la dernière séance du Conseil (tagueur, circulation, travaux en cours, DICRIM, litiges, passation de commandement au Corps des Sapeurs Pompiers, ...).